



*Délibération 5 : Budget primitif 2024*

L’an deux mille vingt-quatre, le 25 du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal s’est réuni en la salle du conseil municipal située en mairie, sous la présidence de Monsieur **André-Luc DUBOIS**, Maire, en suite de la convocation envoyée par mail, le 21 mars 2024, et dont un exemplaire a été affiché à l’extérieur de la Mairie.

Etaient présents : *André-Luc DUBOIS, Pascal SERGENT, Mathilde DEROOSE, Laurent GAYOU, Karine COISNE, Béatrice ABERGIL, Lidwine PHILIPPE, Lionel LERANT, Frédéric SAUVAGE, Stéphane WALLET, Fabrice CARY*

Absents excusés :

*Cathy DUFOUR, qui donne procuration à Mme Béatrice ABERGIL  
Maxence WILLEMS, qui donne procuration à Mme Karine COISNE*

Absents :

*Audeline HOGUET  
Elodie CAZIER*



Nombres de Conseillers en exercice	Nombres de procurations	Nombre de votants
11	2	13

Madame Karine COISNE est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur André-Luc DUBOIS, Maire vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l’exercice 2024 :

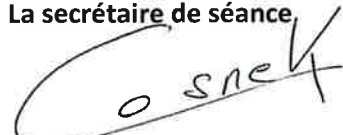
Investissement		Fonctionnement	
Dépenses	77 198,75 €	Dépenses	1 169 177,59 €
Recettes	238 290,83 €	Recette	1 363 008,80 €

Résultat du vote :

<b>Pour</b>	<b>12</b>
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	<b>1</b>

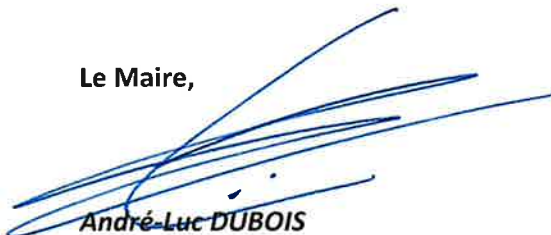
Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre, les membres présents,  
Pour Copie Conforme,

La secrétaire de séance,



**Karine COISNE**

Le Maire,



**André-Luc DUBOIS**

Compte tenu de la transmission en préfecture le 19/04/2023 et de l'affichage sur le site internet, M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.